

Le : 04 mai 2023

PREF61 Défense Protection Civile

Objet : sécheresse et à la réhydratation des sols

Bonjour,

Par le présent message faisant suite à notre échange téléphonique de ce jour, je vous confirme que l'arrêté interministériel du 3 avril 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux phénomènes "**sécheresse et à la réhydratation des sols**" est paru au Journal Officiel le 03 mai 2023, sous le numéro "JORF n°0103 - NOR: IOME2308745A".

Voici le lien, Vous y retrouverez en annexe - Département de l'Orne - la liste des communes reconnues en l'état de catastrophe naturelle. (p214)

Il vous est possible de le consulter sur le site www.legifrance.fr aux références suivantes :

* JORF 0103 du 03/05/2023

* NOR: IOME2308745A

Je vous rappelle que vos administrés, victimes des événements liés à cette reconnaissance de catastrophe naturelle, disposent d'**un délai de 30 jours, à la date de parution de l'arrêté, pour effectuer leurs démarches auprès de leur assureur.**

Un courrier de transmission des motivations de la commission interministérielle vous sera adressé dans les prochains jours.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Respectueusement.

--

Amandine BLAVETTE
Gestionnaire S.I.D.P.C.

Service Interministériel Défense et protection Civile
39 rue Saint Blaise - 61018 Alençon
Tél : 02.33.80.62.24
www.orne.gouv.fr

Cabinet du Préfet